

DEMANDE DE SUBVENTION PAR UNE ASSOCIATION EXERCICE 2022 – CENTENAIRE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Nom de l'association :

Votre demande de subvention se formalise par ce **dossier complété**

La demande de subvention concerne les projets de l'association en lien avec les festivités de célébration du centenaire du Territoire de Belfort les besoins d'aide financière afférents.

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

- Art 9-1 (Créé par [loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 59](#)) :

Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

- Art 10 (modifié par [ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 7](#)) :

Les demandes de subvention présentées par les associations auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial mentionné au premier alinéa de l'article 9-1 sont établies selon un formulaire unique dont les caractéristiques sont précisées par décret. (...)

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. (...) dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Dépôt du dossier

Tout dossier de demande de subvention doit être adressé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
6 place de la Révolution française
90020 BELFORT Cedex

Réservé à l'administration

Direction / Service pilote : Direction de la Communication / DJECSVA

Canton :

INFORMATION - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

1. Subvention affectée à une dépense déterminée :

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme doit produire un compte rendu financier qui atteste la conformité des dépenses à l'objet de la subvention ; le compte rendu financier est déposé au Conseil départemental dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

2. Subvention dépassant 23.000 € :

Dans ce cas, l'organisme subventionné, s'il est de droit privé, doit conclure avec le département une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

3. Subvention dépassant 75.000€ ou 50% du budget de l'organisme :

Dans ces autres cas, l'organisme subventionné doit fournir au Conseil départemental le bilan certifié conforme du dernier exercice connu. A cet effet, il doit être impérativement adressé au conseil départemental au plus tard le 31 octobre de l'année précédente celle de la demande.

4. Subvention dépassant 153.000 €

Lorsqu'une subvention de plus de 153.000 € est attribuée à une association, celle-ci doit fournir un bilan, un compte de résultat et une annexe et nommer un commissaire aux comptes.

Lorsqu'une subvention de plus de 153.000 € est attribuée à un organisme de droit privé, celui-ci doit déposer au Conseil départemental dans les 6 mois qui suivent l'exercice au titre duquel la subvention est versée, ainsi qu'à la préfecture, son budget, ses comptes, la convention et le cas échéant les comptes rendus financiers attestant la conformité des dépenses à l'objet de la convention.

PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- Les statuts en vigueur, et le cas échéant, le règlement intérieur (pour une 1^{ère} demande)
- L'avis d'insertion des statuts au Journal Officiel (pour une 1^{ère} demande)
- Les délibérations des assemblées désignant le conseil d'administration
- Les délibérations de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes du dernier exercice clos, ainsi que le rapport moral et financier lu en assemblée générale
- Les comptes du dernier exercice clos certifiés par le président de l'organisme (bilan certifié par un commissaire aux comptes)
- Un relevé d'identité bancaire ou postale correspondant à la dénomination statutaire
- Le cas échéant, le descriptif de l'action : si l'organisme sollicite plusieurs aides affectées, il remplit autant de descriptifs que d'actions à subventionner.

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance (si différente) :

N° SIRET : (*) _____ 3 chiffres 3 chiffres 3 chiffres 5 chiffres	Code activité (APE) ¹
	N° RNA :

I - Identification du demandeur

Nom du contact de l'association :

Téléphone et email de contact de l'association :

Membres	Nom / Prénom	Téléphone	Email
Président			
Vice-président			
Secrétaire			
Trésorier			

Dans le cas d'un Conseil d'Administration, joindre la liste à jour des membres

NB : Code Général des Collectivités Territoriales - Art. L. 1611 -4 : Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

NB : (*) En vertu de l'article R. 123-220* du Code du Commerce, le numéro SIRET est obligatoire dans le cas où la structure reçoit des subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale. (A demander à l'INSEE si la structure en est dépourvue)

¹ se référer à la fiche d'immatriculation SIRET

L'association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

.....
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes¹? oui non

Si l'association est titulaire d'un label, nom et coordonnées de l'organisme qui l'a délivré :
.....

L'association est-elle de type local, départemental, national ou autre :
.....

II - Ressources humaines au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'adhérents de l'association :

dont hommes femmes

Moyens humains de l'association

	2019		2020		2021	
Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.						
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)						
Nombre total de salariés :						
Dont nombre d'emplois aidés						
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) ² :						
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique						
Pour les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés³	Rémunération	Avantages en nature	Rémunération	Avantages en nature	Rémunération	Avantages en nature

¹ Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006.

² Effectifs pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT.

³ Article 20 de la loi n° n°2006-586 du 23 mai 2006

III- Objet de l'association

Intitulé de l'objet de l'association comme défini dans les statuts

.....
.....
.....
.....

Présentation des activités

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Inscription du projet dans le cadre d'une politique publique (mission confiée par l'Etat, orientation régionale, etc.) ?

.....
.....
.....
.....
.....

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre...)

.....
.....
.....
.....

Moyens mis en œuvre (technique, humain....)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Zone géographique ou territoire de réalisation du projet (commune, canton, département, région)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV- Eléments budgétaires

1- Compte de résultat (réalisé / dernier exercice clos) de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Ne pas compléter ce tableau si les comptes vérifiés ou certifiés sont joints au présent dossier.

Exercice 2021

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	PRODUITS	
	Montant ⁴	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation⁵
Achats matières et fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) ou directions sollicité(s) cf. 1 ^{ère} page
Autres fournitures		-
61 - Services extérieurs		-
Locations		-
Entretien et réparation		-
Assurance		Région(s) :
Documentation		-
62 - Autres services extérieurs		Département(s) :
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-
Publicité, publication		Communautés de communes ou d'agglomérations
Déplacements, missions		-
Services bancaires, autres		Commune(s) :
		-
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :
Impôts et taxes sur rémunération,		-
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)
64 - Charges de personnel		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)
Charges sociales		Autres établissements publics
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs
		Aides privées
66 - Charges financières		76 - Produits financiers
67 - Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels
68 - Dotation aux amortissements		78- Reprises sur amortissements et provisions
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁶		
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature
860- Secours en nature		870- Bénévolat
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature
862- Prestations		
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature
TOTAL		TOTAL

⁴ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant toutes les autorités sollicitées.

⁶ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat.

2 - Situation de vos comptes au (date de la demande)

Compte courant	
Compte épargne	
Autres	
Créances à recouvrir	
Dettes à honorer	

3 - Détail des subventions

ORGANISME	OBTENUES Au titre de 2020	OBTENUES Au titre de 2021	SOLLICITEES Au titre de 2022
Etat			
Région			
Département			
Commune(s) - - -			
CAF			
Autres (préciser) - - -			

MISES A DISPOSITION			
Nature de l'aide*	Détail de l'aide	Origine	Montant estimé
<input type="checkbox"/> Locaux			
<input type="checkbox"/> Mobilier			
<input type="checkbox"/> Matériel			
<input type="checkbox"/> Personnel			
<input type="checkbox"/> Fluides			
<input type="checkbox"/> Autres (préciser)			

* Cocher la case correspondante

4 – Budget prévisionnel

Exercice 2022

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁷	PRODUITS	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation⁸	
Achats matières et fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) ou directions sollicité(s) cf. 1 ^{ère} page	
Autres fournitures		-	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s) :	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Communautés de communes ou d'agglomérations	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78- Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁹			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁸ L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant toutes les autorités sollicitées.

⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

V – Projets spécifiques en lien avec le Centenaire du Territoire de Belfort
(Détaillez les actions (date, lieu, public visé...) et les moyens / ressources affectés)

1 – Activités courantes de l'association aménagées pour valoriser le Centenaire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Impact financier de ces aménagements

.....

.....

.....

.....

Montant de la subvention « Centenaire » sollicitée

.....

.....

2 – Activités exceptionnelles type manifestations thématiques dédiées au Centenaire : remplir l'annexe 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom).....

représentant(e) légal(e) de l'association.....

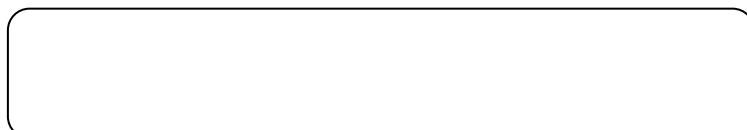
Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - inférieur à 500 000 €
 - égal ou supérieur à 500 000 €¹
- demander une subvention de :€
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Fait, le
à

Signature



NB* Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

1- Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation permet aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Je soussigné(e), (nom et prénom).....

représentant(e) légal(e) de l'association....., dûment habilité(e) à déposer la présente demande de subvention, s'engage à :

- utiliser la subvention, si cette dernière lui est allouée, pour la réalisation son projet et/ou des activités dans les conditions décrites au moment de la présente demande de subvention ;
- transmettre au Département :
 - o tous documents et renseignements qu'il sollicitera dans un délai d'un mois à compter de sa demande,
 - o le compte de résultat et le bilan de l'organisme bénéficiaire, dans un délai d'un mois à compter de leur présentation au conseil d'administration ou à l'assemblée générale,
 - o un programme et un bilan des actions menées et de l'activité de l'association ;
- faire mention du soutien du Département du Territoire de Belfort, de manière apparente, dans tous les documents d'information ou de promotion édités par ses soins ainsi que lors de ses opérations de communication. De mettre en place sur l'année 2022 sur les outils de communication de l'association et tout particulièrement ceux dédiés à l'opération du centenaire, l'estampille du centenaire a minima et au mieux, accompagné du logo du département. Les kits des éléments graphiques sont à disposition. Il est également demandé, sur les réseaux sociaux d'utiliser le #TerritoireduLion et/ou #centenaire90.

L'association déclare avoir pris connaissance que la restitution, totale ou partielle, de la subvention pourra être exigée en cas de non-respect de tout ou partie des engagements qui sont à la charge du bénéficiaire au titre de la présente demande et notamment si les sommes perçues :

- o ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente demande,
- o n'ont pas été utilisées par le bénéficiaire,

mais également :

- o en cas d'inexactitude des informations fournies par le bénéficiaire au Département,
- o en cas de cessation de son activité ou de dissolution de l'association.

Fait, le
à

Signature



NB* Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

- 2- Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation permet aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution

ANNEXE I : Demande de subvention pour une manifestation

Remplir une fiche par manifestation en cas de présentation de plusieurs évènements

Intitulé de la manifestation :

Lieu : Date(s) :

Descriptif :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom de la personne référent :

N° de téléphone : e-mail :

Niveau de la manifestation :

Départemental Régional National International

Pour les manifestations sportives, épreuve inscrite au calendrier de la Fédération Oui Non
(Si oui, joindre une copie du calendrier)

Nombre de participants attendus :

Nombre d'accompagnateurs attendus :

Nombre estimé de spectateurs :

Montant de la subvention demandée :

BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

CHARGES	Montant (ne pas indiquer les centimes)	PRODUITS	Montant (ne pas indiquer les centimes)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Ventes	
Prestations de services		de produits finis ou intermédiaires	
Achats matières et fournitures		de marchandises	
Matériels, équipements et travaux		de prestations de services	
Autres fournitures		Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs			
Locations		74- Subventions d'exploitation	
Entretien et réparation		Etat :	
Primes d'assurances		Région :	
Doc., études et recherches		Département (CD 90) :	
Divers		Commune(s) (détailler et préciser leur nom) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires & honoraires		-	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Réceptions		Intercommunalité :	
Frais postaux et de télécom			
Services bancaires et assimilés			
Divers		Organismes sociaux [détailler et préciser] :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens :	
64- Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA – emplois aidés)	
Rémunération du personnel		Autres établissements publics :	
Charges sociales (Séc soc)			
Autres charges de personnel		75 - Produits de gestion d'activité	
Autres charges sociales		Cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		Dons, mécénat	
66- Charges financières		Sponsoring	
67- Charges exceptionnelles		Produits divers de gestion	
68- Dotation aux amortissements		76 - Produits financiers (intérêts bancaires)	
		78 - Reprises s/amortiss. & provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	